

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
4ème Bureau

A R R E T E n° 92-Dir/1-788
portant modification de l'arrêté d'ouverture de
la carrière Bellevue par la SA GOURRAUD sur le territoire
de la commune de BOUFFERE

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code minier, notamment son article 106, et la loi n° 70-1 du 2 janvier 1970 ;

VU le décret n° 79-1108 du 20 décembre 1979 modifié relatif aux autorisations de mise en exploitation des carrières, à leur renouvellement, à leur retrait et aux renonciations à celles-ci ;

VU la demande déposée le 13 février 1991 par M. Jean BLANLOEIL agissant au nom de la SA GOURRAUD et sollicitant l'autorisation de l'extension de la carrière Bellevue à BOUFFERE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 91-Dir/1-1290 du 26 décembre 1991 autorisant la SA GOURRAUD à exploiter une carrière au lieu-dit "Bellevue" sur le territoire de la commune de BOUFFERE ;

VU le courrier de la direction départementale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement en date du 30 juin 1992 ;

CONSIDERANT qu'une erreur de retranscription s'est glissée dans l'arrêté préfectoral susvisé ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er - L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 91-Dir/1-1290 du 26 décembre 1991 est modifié comme suit :

Article 2 - La SA GOURRAUD est autorisée à exploiter à ciel ouvert une carrière de roches massives au lieu-dit "Bellevue" sur le territoire de la commune de BOUFFERE.

Conformément au plan à l'échelle 1/2 500° joint à la demande et dont un exemplaire restera annexé au présent arrêté, l'autorisation d'exploiter sur les parcelles :

ancien cadastre : section B, n° 77, 78, 79, 80, 81, 126, 251, 301, 416, 417, 359, 360, 361, 362

nouveau cadastre : section ZD, n° 59 et 60

pour une superficie totale de 35 ha 37 a.

.../...

ARTICLE 2 - Le reste de l'arrêté préfectoral susvisé reste inchangé.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture sera notifié par mes soins au directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, au directeur départemental de l'équipement, au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, au maire de BOUFFERE, à l'architecte des bâtiments de France, au directeur régional de l'environnement, au commandant de la 3ème région militaire, chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le **09 JUL 1992**

Le préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général.

Jean-François BLOC

et l'exploitant?
DM → à voir.



POUR AMPLIATION
Le Chef du Bureau

Yves CHARLES